

SYNDICATS NATIONAUX

CFDT INSEE

Tél : 01 41 17 58 90

Fax : 01 41 17 61 21

CGT INSEE

Tél : 01 41 17 58 91

Fax : 01 41 17 61 21

REUNION ENQUETEURS PRIX AVEC LE SECRETAIRE GENERAL LE 16 SEPTEMBRE 2003

REMUNERATION

1°) Une réunion sera programmée pour discuter et négocier de l'avenir du forfait implicite qui touche aujourd'hui 34 personnes du réseau prix. Cette réunion devrait aboutir à définir jusqu'à quand cette modalité sera maintenue à partir d'études et de statistiques sur son incidence sur les paies depuis sa mise en place. La Direction refuse le nivellement de tous par le haut mais indique qu'il n'est pas question de le supprimer.

A cette réunion nous devons débattre, à partir de documents, du paiement des relevés S, T, F, ...et autres qui aujourd'hui, ne sont pas ou plus payés.

Depuis la note fondatrice de 96 des ajustements ont été faits (prix des produits frais réévalué, ..), peut-être faut-il revoir un certain nombre de points de cette note.

2°) Les difficultés rencontrées par la mise en place de l'ardoise ont donné lieu à une rémunération forfaitisée augmentée en moyenne de 10 % pour tenir compte des problèmes de fonctionnement. Cette moyenne correspond au paiement de certains relevés, habituellement non payés, elle n'est donc pas valable pour chacun des enquêteurs, en particulier.

Vérifiez sur vos bulletins de paie que c'est effectivement le cas !!
Cette augmentation s'arrête fin octobre 2003.

3°) La surcharge de travail et le temps passé en plus avec l'ardoise sont « compensés » par une augmentation de 4,9 %, comme cela avait été annoncé depuis le CTP du mois de mars 2003

4°) L'investissement que chaque enquêteur a dû faire pour acquérir de nouvelles compétences avec l'introduction du nouveau matériel donnera lieu à une prime. Pour les enquêteurs fonctionnaires « plein-temps » la NBI (nouvelle bonification indiciaire) sera demandée au titre des opérations nouvelles 2003 et pour les pigistes une seule augmentation de la rémunération faite en deux fois sur 2 mois : 15 % sur le mois de novembre puis 10 % au mois de décembre. Ceci pour éviter de tout mettre sur un même mois qui pourrait être plus mauvais que d'autres pour certains enquêteurs.

BOGUES ET PANNES

Une fiche de suivi d'incident devra être remplie. Le projet nous sera soumis ultérieurement.

Les relevés perdus seront payés, ainsi que les frais engagés pour les réaliser. Si les relevés sont de nouveau faits, ils seront payés normalement.

1°) interruption momentanée : inférieure à 10 mn aucune indemnisation ; comprise entre 10 et 60 mn les relevés perdus sont indemnisés et une indemnité forfaitaire de 18 € est versée ; au-delà de 60 mn et si la tournée n'a pu être achevée dans la journée, la tournée est payée dans sa totalité et s'ajoute une indemnité de 18 €.

2°) L'ardoise ne marche pas avant de partir.

Nous nous sommes beaucoup accrochés avec la Direction sur ce point. 3 propositions étaient faites, suite à la réunion du 27 mai.

- A** L'enquêteur perçoit une indemnité forfaitaire moyenne de 18 € à laquelle s'ajoute 50 % de la rémunération des relevés de la tournée prévue. Ce dispositif d'indemnisation est reconduit sur la tournée suivante, si la panne n'est pas résolue.
- B** L'enquêteur perçoit 100 % de la rémunération des relevés de la tournée prévue, sans autre indemnité. Ce dispositif d'indemnisation est reconduit sur la tournée suivante, si la panne n'est pas résolue.
- C** L'enquêteur perçoit une indemnité forfaitaire moyenne de 18 € à laquelle s'ajoute 100 % de la rémunération des relevés de la tournée prévue. Ce dispositif d'indemnisation est reconduit sur la tournée suivante, si la panne n'est pas résolue.

La Direction s'est tout de suite réfugiée derrière l'argument des contraintes budgétaires et le fait qu'elle ne puisse pas payer du travail non-fait. **Elle a donc décidé de prendre la proposition A.**

Cette position est stupide et mesquine.

- ↳ Soit la Direction pense qu'elle va améliorer son application et les pannes seront vraiment minimales, auquel cas elle ne se ruinerait pas à indemniser totalement l'enquêteur.
- ↳ Soit son système continuera à rencontrer de nombreux problèmes, ne sera jamais performant et nous (ni les enquêteurs) n'accepterons que des paies soient réduites de moitié du fait d'un outil de travail défaillant.

Le directeur de la direction des statistiques démographiques et sociales (un des 5 directeurs de la DG) Monsieur Glaude n'a pas compris notre « acharnement » à vouloir faire payer un travail prévu qui de fait, ne pourra être effectué, puisque les enquêteurs récupèrent du « temps libre !!! »

Comment penser qu'une telle réflexion pourrait être acceptée par n'importe quel fonctionnaire ? Qui accepterait d'être payé la moitié de sa rémunération quand son micro est en panne sous le prétexte que l'on gagne du temps libre ? ?

D'ailleurs quel temps libre ? Les enquêteurs attendent de savoir si la réparation est effectuée ou si la DR a trouvé un autre moyen de faire la tournée.

Si les relevés de la tournée peuvent se faire par la suite ils seront payés normalement. Pour être reconnus, **les bogues et pannes doivent être actés.** Nous avons demandé un système de répondeur dans chaque DR site pour que les enquêteurs puissent laisser un message en cas d'absence dans le bureau gestionnaire. La ligne budgétaire pour accompagner cette mesure devrait suivre.

TRANSMISSIONS

Sous l'argument de l'organisation des services gestionnaires qui doivent faire le travail au fur et à mesure des transmissions pour obtenir un indice de qualité et dans les délais prévus (sans indice provisoire), **la transmission devra se faire tous les jours.** Toutefois la Direction concède qu'entre une transmission le soir ou une transmission le lendemain matin avant 9h, les

gestionnaires n'auront pas de différence dans l'organisation de leur travail. Le fait de pouvoir décaler une transmission d'un jour doit être une exception.

Nous avons demandé la tolérance pour tous les établissements avec la possibilité de transmettre tous les 2 jours. La Direction refuse net pour conséquence grave dans l'organisation du service gestionnaire !! Chacun appréciera. Y aura-t-il une organisation du travail des gestionnaires plus contraignante quand les applications de leur poste seront livrées ?

DISPARITES DE TRAITEMENT

Comme à chaque réunion enquêteurs, nous avons encore une fois décelé des disparités de traitement. Les disparités concernent des différences entre DR, des différences entre fonctionnaires et pigistes. Nous avons redit et redemandé que les consignes soient claires et fortes pour être sûr que l'application des notes se fasse dans les termes où elles sont négociées.

- ✓ Pourquoi les enquêteurs n'ont-ils pas été tous avertis officiellement du de l'augmentation provisoire de 10 % du paiement des relevés depuis la mise en place de la nouvelle ardoise ?
- ✓ Pourquoi tous les enquêteurs n'ont-ils pas été avertis tout de suite des conséquences du non-fonctionnement de l'ardoise sur l'indice ?
- ✓ Pourquoi les enquêteurs ne sont-ils pas systématiquement informés du changement d'un responsable ?
- ✓ Pourquoi certains enquêteurs peuvent-ils transmettre 1 fois par semaine, d'autres tous les 2 jours, et d'autres enfin strictement tous les jours ?
- ✓ Pourquoi certains enquêteurs doivent-ils être disponibles à répondre au téléphone même pendant la période où ils ne travaillent pas ?
- ✓ Pourquoi certains enquêteurs sont joints sur leur téléphone personnel (portable ou ligne fixe) plutôt que sur le portable professionnel comme d'autres ?

La liste serait longue pour citer tous les cas que nous avons soulevés.

Une fois de plus, une DR a refusé des droits sociaux (arbre de Noël, colos,...) sous le prétexte que les enquêteurs n'y avaient pas droit, alors qu'une note diffusée à chaque DR l'an passé (datée du 10/09/2002) donnait la liste des enquêteurs pouvant prétendre aux prestations sociales pour l'année.

Comment arrive-t-on à de telles aberrations ? Nous avons évoqué la mobilité à outrance qui ne permet pas de préserver « la mémoire » du service, le manque de formation des gestionnaires et des responsables Prix et DEM, le manque de communication entre la DG et les DR, la non-reconnaissance des personnes habilitées à répondre (en l'occurrence le correspondant des services sociaux), enfin l'idée reçue que les enquêteurs n'ont droit à rien parce qu'ils ne sont pas fonctionnaires !! Ce débat a duré longtemps. La Direction ne comprend pas.

CHARTRE SUR DONNÉES INDIVIDUELLES

Le micro permet à la Direction de disposer de données individuelles sur la façon dont chaque enquêteur travaille. Il doit donc être mis en place une charte afin de connaître les données collectées, ainsi que les modalités de leur usage. Une réunion spécifique aura lieu sur la base d'un projet que la Direction doit rédiger.

LES TESTS

Nous avons demandé un test du poste de travail incluant la mission de l'enquêteur prix et celle du gestionnaire. Cette demande a pour but de mieux comprendre les incidences du travail de l'un sur celui de l'autre et tirer les leçons des divers dysfonctionnements pour une amélioration commune. Il permettra également de mesurer le temps passé par les enquêteurs pour effectuer les relevés. Ce test se fera quand l'ardoise sera en « vitesse de croisière » et en concertation avec les ergonomes

LES REUNIONS BILANS

Les enquêteurs prix auront deux réunions bilan malgré les restrictions budgétaires.

- L'une concernant le travail dans la DR site,
- L'autre concernant la gestion administrative dans leur DR de rattachement et en commun avec les enquêteurs ménage. Bien sûr, dans cette deuxième réunion, la réunion avec les organisations syndicales doit être programmée de façon à ce qu'elle ne se trouve pas ni en début de journée ni en fin : à vous de bien faire vérifier cela

Les points à l'ordre du jour de la réunion bilan concernant le travail sont déjà arrêtés, chacun pourra vérifier :

- ✧ Bilan sur les relevés effectués sur les douzes derniers mois, rappel de consignes ; règles de collecte et nouveautés sur l'application.
- ✧ Bilan des accompagnements et contrôle a posteriori réalisés sur l'année en cours.
- ✧ Présentation du nouvel échantillon.
- ✧ Echange sous forme de groupe de travail sur des points précis concernant la collecte.
- ✧ Intervention d'un sectoriel ou expert prix de la division « prix à la consommation » de la DG sur un domaine particulier ou en fonction d'une demande des enquêteurs.
- ✧ Connaissance d'autres travaux réalisés par l'Institut.

Paris, le 18/09/2003.

**Une réunion « enquêteurs » aura lieu le 30 septembre,
sur le thème des nouveaux contrats proposés aux enquêteurs
(qui avaient un CDI, ou qui avaient des contrats avec l'Insee durant
toute l'année).**